

## L'essentiel du CTEA du 30 janvier 2020

Le 30 janvier dernier se réunissait le CTEA avec à l'ordre du jour la présentation pour avis du projet de décret relatif à la discipline au sein des établissements publics d'enseignement technique agricole.

La DGER présentait également pour information l'état d'avancement du projet de regroupement des services examens au sein des MIREX, une présentation de la note de service AESH, un point d'étape sur la rénovation de l'offre de formation de l'enseignement agricole et enfin un état des lieux des effectifs élèves à la rentrée 2019.

Avant l'ouverture des débats le Snetap-FSU a lu une déclaration rappelant notamment la mobilisation des personnels contre la réforme des retraites et la mise en place des E3C. Vous trouverez cette déclaration en annexe.

Voici ce qu'il faut retenir...

### 1 - Projet de décret relatif à la discipline au sein des EPLFPA

Le Snetap-FSU s'est abstenu sur ce projet de décret car s'il reconnaît l'intérêt d'une clarification des questions disciplinaires il regrette des manques de précisions qui existent encore sur ce texte et qui peuvent poser quelques difficultés des personnels vis à vis des familles et des apprenti.es ou stagiaires ou encore engendrer une charge de travail supplémentaire pour les personnels (exemple nouvelle commission éducative ou mesure de responsabilisation).

Plusieurs sous sections de ce projet décret précisent que : « Pour l'application de la présente sous-section, on entend par élèves : les élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires des établissements publics locaux. ». Pour le Snetap-FSU, ce **mélange des statuts élèves / apprenti.es / stagiaires** pose un problème car les instances ne sont pas obligatoirement les mêmes et que nos structures encore aujourd'hui permettent la distinction entre les différents statuts. Il demande donc que chaque statut soit rappelé dès lors qu'il est concerné par tel ou tel article du décret.

Un des éléments important de ce texte est **l'institution d'une commission éducative au sein de l'EPL** et qui a pour mission l'examen des comportements inadaptés et de favoriser la recherche d'une réponse éducative avant le Conseil de discipline.

Le Snetap-FSU rappelle que ces commissions existent déjà de façon informelle dans bon nombre d'établissement. On peut s'interroger sur la nécessité de rajouter une strate institutionnelle qui apporte de la lourdeur. Elle rajoute une charge de travail pour les PP notamment.

C'est un transfert du texte de l'Education nationale. Mais à l'EN la notion d'établissement n'est pas la même. A minima il faut rejeter une commission EPL. Elle doit rester au niveau de chaque centre.

Ce texte rappelle que les sanctions qui peuvent être prononcées sont l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire de la classe ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes. S'y ajoute **la mesure de responsabilisation** qui consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité,

culturelles ou de formation à des fins éducatives (20 heures maxi). Elle peut être exécutée au sein de l'établissement, d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'État.

Pour le Snetap-FSU il manque pour cette nouvelle mesure disciplinaire un cadre précis comme il peut en exister à l'EN (Vade-mecum).

**En cas d'exclusion temporaire de la classe**, le texte précise que l'élève est accueilli dans l'établissement. Cette disposition suppose un travail supplémentaire pour les équipes de vie scolaire.

Pour la **convocation au Conseil de discipline le délai est réduit à 5 jours concernant les élèves et leur famille**. Pour le Snetap-FSU, les délais de convocation devraient de préférence être étendus et à minima restés à 8 jours car il faut que l'élève ait le temps de préparer sa défense et les 5 jours évoqués à l'article 5 sont trop courts...

Le Snetap-FSU rappelle la nécessité d'un point spécifique sur **le Conseil de discipline du CFA, qui est particulier** et sur les procédures pour les CFPPA.

Enfin le Snetap-FSU a interrogé l'administration sur l'effacement des sanctions en fin de formation. Ce terme de fin de formation est trop vague et nécessite une précision comme « fin de cycle de formation ».

Vote CTEA	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	3	0	7 (Snetap-FSU)	0

## 2 – Avancement du projet MIREX

**La DGER présentait l'état d'avancement de la mise en place de Missions Inter-Régionale des Examens (MIREX) et son objectif, au travers de ces fusions, de fournir un meilleur service aux usagers et aux personnels.**

**Le Snetap-FSU y voit une perte de compétences pour les personnels et de proximité avec les établissements.**

Pour la DGER le transfert et le regroupement de personnels et de compétences dans des centres Inter-régionaux permettra une meilleure efficacité des services examens. Elle garantit qu'il n'y aura aucun report du travail sur les établissements.

Elle prévoit de revoir la partie organisation des centres d'examen, voire une dématérialisation des documents afin, selon elle, de faciliter le travail.

Elle insiste sur le rôle de formation qui sera aussi dévolu au MIREX. Enfin elle annonce un « guichet unique », c'est à dire un interlocuteur unique pour chaque établissement quel que soit le diplôme.

Le Snetap-FSU a rappelé sa position contre ces regroupements des services examens au sein des MIREX. Alors que l'administration tente de généraliser le CCF, que la réforme du lycée en cours transfère au local la responsabilité et la gestion des examens, que l'accueil de jeunes en situation de handicap progresse chaque année sans qu'il ne soit accompagné, que le nouveau règlement des évaluations renforce le rôle des autorités académiques notamment dans le contrôle a posteriori, que la DGER veut confier aux DRAAF le soin d'habilitier les établissements à la semestrialisation en BTS.... nous devrions aller vers un renforcement des pôles régionaux pour les examens qui permettent une gestion équitable, égalitaire des élèves et la préservation du caractère national du diplôme.

A minima, le Snetap-FSU porte le principe d'une phase transitoire.



### 3 – Note de service AESH

**La DGER a publié le 4 décembre 2019 une note de service relative à la gestion des AESH dans l'enseignement agricole. Si le Snetap-FSU reconnaît qu'un certain nombre de points ont été clarifiés, il confirme à nouveau des problèmes importants persistent ... notamment parce que le texte n'est pas appliqué.**

Si à l'EN le texte réglementaire a été complété par des vade-mecum, à l'Agriculture des situations spécifiques ou non restent sans explication :

- salaires, et application des grille d'indices qui devrait être une obligation,
- temps de service et mitage du temps de travail journalier et hebdomadaire,
- travail durant les périodes de stages, PE, absences des élèves,
- ...

Alors que le Snetap-FSU exige ces clarifications depuis la sortie de la note de service, la DGER répond qu'elle « *ne souhaite pas revoir un texte de cadrage pour des cas particuliers* ».

Elle souligne en plus « *qu'il n'y a pas de volonté d'en faire un métier durable car ce sont des fonctions qui ne sont pas conçues pour une carrière* ».

Elle est prête en revanche à discuter de la formation.

Pour le Snetap-FSU ces propos sont choquants car depuis 2005 les missions d'accompagnement des personnes en situation de handicap sont pérennisées.

Le Snetap-FSU ré-interpelle la DGER sur la question des classes ULIS et de l'absence de moyens dans l'Enseignement agricole, car nous avons demandé que ce point soit ajouté à la note de service. Nous n'avons pas été entendu.

Pour la DGER les ULIS relèvent de conventionnement avec l'EN qui prévoit les moyens et les conditions de mise en œuvre. Les outils juridiques existent et sont suffisants.

Là encore la réponse n'est pas satisfaisante pour le Snetap-FSU compte tenu de la réalité du terrain ou les conventions avec l'Education nationale n'existent pas. Nous renouvelons notre demande d'un groupe de travail sur la question.

### 4 – Rénovation de l'offre de formation de l'enseignement agricole

**Le Ministre a lancé une réflexion sur la rénovation de l'offre de formation de l'enseignement agricole. Il entend ainsi répondre à une dynamique en faveur de l'Enseignement agricole pour relancer le recrutement d'élèves et d'apprenti.es à 200 000 apprenant.es. Il fait suite à la campagne de communication l'aventure du vivant et aux actions conduites visant à l'orientation et à l'affectation d'élèves dans l'enseignement agricole.**

Elle est prévue en 3 phases :

1<sup>ère</sup> phase : à l'issue du forum organisé en juillet à l'attention des chefs d'établissement, les établissements ont été sollicités pour répondre à une enquête autour de 3 grandes questions :

- 1) les enjeux majeurs : développement durable et changement climatique ... ;
- 2) les métiers émergents ou les nouvelles compétences attendues : ce sont plutôt des nouvelles compétences que de nouveaux métiers qui ressortent des enquêtes ;
- 3) la lisibilité des diplômes : nécessité de « déjargonner » d'arrêter les acronymes, de dire ce qui parle aux jeunes ...

30 % des établissements ont répondu et le dépouillement a été confié à un cabinet conseil et le compte rendu nous a été adressé depuis.



2<sup>ème</sup> phase : des séminaires regroupant des organisations professionnelles par grands secteurs d'activité : la production, l'agro-alimentaire et les services à la personne.

Contrairement aux attentes, il ressort un revirement de situation à savoir de privilégier dans les formations la nécessité de construire un socle avec des bases permettant un accès à la FPTLV et une adaptation des compétences aux évolutions des métiers. Des compétences transversales sont attendues de même que la nécessité de savoir travailler en collectif sur des projets et de savoir s'exprimer....

Quant à l'agroalimentaire, les compétences attendues sont d'ordre industrielle avec la nécessité de donner une coloration agricole à des diplôme du MEN.

Quant au service à la personne deux bacs pro coexistent d'où la nécessité de les articuler sur des référentiels d'activité, de compétence et de formation avec une spécificité aux territoires ruraux.

3<sup>ème</sup> phase en cours : avec des consultations menées auprès des destinataires de l'orientation et à tous les niveaux de l'appareil de l'enseignement agricole jusqu'aux établissements. Des allocutions réunissant Guillaume Blanquer et Penicaud seront réalisées au Salon de l'Agriculture. Les OS sont invitées à contribuer d'ici le 10 février en répondant au questionnaire proposé en ligne sur Chlorofil.

**Le Snetap-FSU a interpellé l'administration pour connaître à quelle phase elle entendait rattacher la consultation des organisations syndicales ? Comment elle entendait utiliser le débat contradictoire issu du groupe de travail du 23 janvier ? Quelle suite sera donner à des éléments de débat contradictoire et notamment au relèvement du niveau de formation nécessaire à l'installation qui a semblé faire l'unanimité ?**

## **5 – Effectifs de l'enseignement agricole 2020**

**Les chiffres présentés par la DGER confirment la progression des effectifs de l'Enseignement Agricole Public ces sept dernières années.**

Comme chaque année, la DGER a présenté les évolutions des effectifs dans l'enseignement agricole public de la dernière rentrée. Les chiffres présentés sont issus de l'enquête au 30 septembre faite auprès des établissements. Ils renouent avec une croissance de 0,4 % et 260 élèves supplémentaires après la baisse constatée à la rentrée précédente. Avec un solde de 629 élèves supplémentaires sur les 6 années précédentes, les effectifs de l'enseignement agricole public ont progressé de 889 élèves depuis 2012. Le Snetap-FSU a ainsi dénoncé les arguments fallacieux avancés par le Ministre et relayés par son administration d'une baisse des effectifs qui justifierait les suppressions d'emplois budgétaires.

A l'exception des classes de seconde générale et technologique qui connaissent une légère baisse de 0,7 %, baisse toutefois inférieure à celle connue du MEN (-1,3%), les classes entrantes des différents niveaux de recrutement connaissent une évolution positive comprise de +6,5 % en 4<sup>ème</sup>, +2,3 % en seconde pro et +1,3 % en BTSA.

Pour autant cette hausse globale cache des disparités notamment dans les BTSA où les filières des productions agricole et forestière, des Sciences et Techniques de l'Agroalimentaire et des techniques-commerciales affichent des baisses en première année (-2 % en ACSE, -12,6 % en APV, -1,5 % en PA, -2,2 % en GF, -22,2 % en STA pdts céréaliers, -14,7 % en STA pdts laitiers, -12,5 % en STA viande et pdts de la pêche et -3,1 % en BTSA TC).

En l'attente de la communication des effectifs en apprentissage, Il ne semble pas que le développement de celui-ci attendu par la loi de septembre 2018, ait eu un effet négatif sur les recrutements des formations professionnelles scolaires puisque les secondes professionnelles et les premières années de BTSA prises dans la globalité progressent.



## 6 – Questions diverses

Les différentes organisations ont posé un nombre important de questions diverses auxquelles la DGER n'a pas été en mesure de répondre faute de temps. Elle s'est engagée à une réponse écrite dans les plus brefs délais.

Le Snetap-FSU rappelle que le manque de régularité et de nombre de réunions du CTEA, déjà dénoncé à plusieurs reprises, explique la quantité de questions diverses que nous sommes amené à poser.

La seule question du Snetap-FSU qui aura été traitée portait sur **les garanties de financement des spécialités et des options.**

Ici la DGER persiste à ne donner aucune garantie sur la capacité de nos LEGTA qui ont fait le choix de plusieurs doublettes de spécialités en classe de Terminale générale à mettre en place les enseignements optionnels Blanquer (maths complémentaires et/ou expertes), soit 108h / option / an.

Si la note de service de référence prévoit que ces enseignements soient financés dans le cadre de la part optionnelle de la DGH pédagogique (là où pour les lycées qui en sont restés à la seule doublette biologie-écologie / physiques-chimie, les maths complémentaires + l'AET sont financés dans la part obligatoire de la DGH). Nous avons évidemment dénoncé cette modalité visant clairement à infléchir les choix de nos CA vers l'offre la moins-disante.

### **Pour la délégation Snetap-FSU au CTEA**

E. GOULIAN  
C.PINAULT  
S.PAGNIER  
F.CHASSAGNETTE  
O.BLEUNVEN  
Y.VIGNER

### **Les experts siégeant pour le Snetap-FSU**

B. FAUQUANT  
B. CHAUVIN

